

COMMUNE D'ES

Département

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Recu en préfecture le 31/01/2025

402/2025 Publié le

Arrondissement de

Canton d'Anzir

DECISION N° DF/RK/2025/09

prise en application de l'article L 2122-2

du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSTRUCTION **OBJET: OPERATION** « TRAVAUX DE D'UNE **MAISON** PLURIDISCIPLINAIRE »

DEMANDE DE SUBVENTION - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Le Maire d'ESCAUTPONT;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 26^{ème} alinéa;

VU la délibération N° 17-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire, et pour le reste de la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le coût d'objectif global Hors Taxes de l'opération reprise en objet s'élève à 2 475 209,67 €;

CONSIDERANT la nécessité de présenter un dossier de demande subvention auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif « projets Territoriaux Structurants (PTS) » pour l'opération suivante : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE ;

CONSIDERANT l'inscription prévue au Budget Primitif 2025 du Programme d'investissement;

DECIDE

Article 1er: Il est décidé de solliciter auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif « projets Territoriaux Structurants (PTS) » pour l'opération suivante : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE.

Article 2: Il est décidé d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire, à défaut son 1^{er} Adjoint à :

- Présenter le dossier de demande de subvention, dans le cadre du dispositif « projets Territoriaux Structurants (PTS) ».
- Signer tous les documents juridico-administratifs et financiers concernant cette affaire.

Article 3: Le Plan de Financement prévisionnel Hors Taxes s'établirait comme suit :







Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

ublié le

ID : 059-215902073-20250131-D_2025_9-AU

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES EN EUROS	MONTANT	RECETTES EN EUROS	MONTANT
LOT N° 1 - GROS ŒUVRE	272 000,00 €	1	433 029,06 €
LOT N ° 2 - STRUCTURE ET OSSATURE BOIS	197 000,00 €		
LOT N° 3 - COUVERTURE - ETANCHEITE	193 769,51 €		
LOT N° 4 - VETURE FACADE EXTERIEURE	252 137,37 €		
LOT N° 5 - MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM - SERRURERIE	167 665,77 €		
LOT N° 6 - MENUISERIE INTERIEURE	127 141,23 €		
LOT N° 7 - PLATRERIE – ISOLATION – FAUX PLAFOND	216 326,15 €	Subvention Conseil Départemental du Nord – PTS – 12,12 %	300 000,00 €
LOT N° 8 - CARRELAGE – FAIENCE	95 561,01 €		
LOT N° 9 - PEINTURE	39 462,16 €		
LOT N° 10 - REVETEMENT SOL SOUPLE	14 941,40 €		
LOT N° 11 - ELECTRICITE - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	196 064,48 €		
LOT N° 12 - PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION	250 318, 59 €	Conseil Régional des Hauts de France » - 20,20 %	500 000,00 €
LOT N° 13 - VRD	120 000,00 €		
COÛT TOTAL PREVISIONNEL DES TRAVAUX			
COÛT TOTAL PREVISIONNEL DES IMPREVUS 5 %	107 119,38 €		
COÛT TOTAL PREVISIONNEL Mission Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	40 160,00 €		
COÛT TOTAL PREVISIONNEL Mission Maîtrise d'œuvre	173 000,00 €	Part à charge de la	90.0 Meeting 100 miles 100 miles
COÛT TOTAL PREVISIONNEL Mission Coordonnateur Sécurité Protection Santé (CSPS)	3 892,00 €		
COÛT TOTAL PREVISIONNEL Mission Contrôle Technique (CT)	8 650,00 €		
COÛT TOTAL PREVISIONNEL DES IMPREVUS ET MISSIONS	332 821,38 €		
COÛT PREVISIONNEL HORS TAXES D'OBJECTIF GLOBAL	2 475 209,05 €	TOTAL DES RECETTES	2 475 209,05 €

<u>Article 4 :</u> La présente décision sera rendue compte à l'Assemblée délibérante, lors de sa prochaine réunion, de la passation de ce marché, dont les crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

<u>Article 5 :</u> Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au comptable du trésor public

Publié le

Fait à ESCAUTPONT, le 3 1 janvier 2025



Maire,



